

L'essentiel du droit social : le kit de survie du dirigeant

Mardi 26 mai 2026 de 9h à 17h

Mardi 30 juin 2026 de 9h à 17h

(Date limite d'inscription : Lundi 11 mai 2026)

PUBLIC

Dirigeant, Directeur/Responsable de site

PRE-REQUIS

Aucun

DUREE

2 jours - 14 heures

INTERVENANT

Isabelle LEFRANCOIS

LIEU

Station P - 29 Rue du Père
Gwenael, 29470 Plougastel-
Daoulas

TARIF (par jour et par pers.)

400 € adh. UIMM

500 € non adh.

METHODOLOGIE

Un tour de table en début de formation permet de rappeler les objectifs de la formation, de recueillir les attentes et de vérifier le niveau des participants.

Alternance entre les apports théoriques et les cas concrets.

Echanges avec les participants tout au long de la formation, réponse aux questions.

L'ensemble de la documentation (support, annexes, cas pratiques) est remis sur table à chaque participant en début de formation.

OBJECTIFS

- Donner une vision panoramique du droit du travail pour en comprendre les grands principes, se familiariser à ses modes de raisonnement
- Disposer des balises lumineuses sur les points essentiels, des clignotants d'alerte sur les zones critiques
- Différencier les sujets que l'on peut traiter en interne de ceux qui nécessitent le recours à un expert

Contenu pédagogique

1ère journée

Les sources du droit du travail : avec quels supports juridiques ?

- L'usage d'entreprise et l'engagement unilatéral
- L'accord d'entreprise

Le contrat de travail

- Les critères du contrat de travail
- Le principe du CDI - Les clauses essentielles
- Les exceptions au principe du CDI - CDD et CTT
- La modification du contrat de travail

Les suspensions du contrat de travail

- La suspension liée à l'état de santé du salarié : la maladie, l'inaptitude physique
- La suspension liée à la situation familiale du salarié : congé maternité, paternité, parental d'éducation

La rupture du contrat de travail

- Le pouvoir disciplinaire
- Le licenciement pour motif personnel et pour motif économique
- La rupture conventionnelle homologuée
- La démission

La rémunération

- La prime d'ancienneté
- Les salaires minima hiérarchiques
- Primes et épargne salariale

2ème journée

Les institutions représentatives du personnel et les syndicats

- Les missions des représentants du personnel
- L'élection ou la désignation des représentants du personnel
- Quelles informations pour le CSE ? Sur quoi portent les consultations ?
- Quels moyens spécifiques pour le CSE ?
- Quel crédit d'heures ?
- Comment sont gérés leurs déplacements ?
- Comment sont gérées leurs réunions ?
- Quelle protection pour les titulaires d'un mandat ?

Comment faire avec la durée du travail ?

- Durées maximales de travail et repos obligatoires
- Comment choisir un aménagement du temps de travail ?
- Les heures supplémentaires
- Les conventions de forfait
- Comment travailler moins de 35 heures ?
- Comment répartir le temps de travail du salarié ?
- Comment gérer les congés des salariés ?

La gestion des ressources humaines

- Les entretiens professionnels
- Quelles actions de formation sont possibles ?
- La classification des emplois

Accessibilité

Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour cause de situation de handicap, même léger, même provisoire, sont priées de bien vouloir nous consulter au moment de leur inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation. Lors de sessions en présentiel, nous disposons d'une salle accessible aux personnes à mobilité réduite. Merci de nous avvertir pour que nous puissions la réserver.

JE M'INSCRIS

